

**INTERVENTION DU CHEF DE LA DELEGATION FRANCAISE
AU COMITE PREPARATOIRE DU SOMMET DE PARIS**

VIENNE, LE 10 JUILLET 1990

Monsieur le Président,

Nous sommes tous conscients que, pour faciliter un bon démarrage de nos travaux, nous devons être brefs. Mais cet impératif ne saurait nous empêcher de vous exprimer notre gratitude pour votre hospitalité et pour l'excellente organisation de ces rencontres qui vont nous permettre de préparer le sommet de la CSCE dans les meilleures conditions. Permettez-moi en outre, en tant que représentant du pays hôte du Sommet de Paris, de marquer combien nous sommes satisfaits de préparer en coopération avec vous cet événement déterminant pour l'avenir de notre continent.

En partant du cadre défini dans l'intervention de la Présidence des Douze, j'aborderai rapidement trois points : l'orientation générale qu'il convient de donner aux travaux du Comité Préparatoire, l'organisation des thèmes, enfin, en quelques mots, les aspects pratiques, à savoir la méthode et le programme de travail du Comité ainsi que le calendrier.

I - Quel sera le rôle du Sommet de Paris ?

Je commencerai par constater qu'il n'a pas vraiment de précédent. Il faut certes se référer au Sommet des 35 Chefs d'Etat et de Gouvernement à Helsinki le 1er août 1975, mais pour constater qu'il s'agissait alors de conclure de façon solennelle le long travail de négociation mené pendant trois ans pour aboutir à l'Acte Final. Aujourd'hui, la volonté des peuples a pris le pas sur l'élaboration des textes, et, pour la première fois l'Europe se retrouve vraiment, après plus de quarante ans de division.

Cet événement majeur a pour le processus de la CSCE un effet quelque peu paradoxal. Il faut en effet constater que l'effort patient engagé il y a 18 ans à Dipoli a finalement atteint son objectif, en dépit d'innombrables obstacles sur lesquels il n'est pas nécessaire de revenir. La CSCE, telle qu'elle a été conçue il y a 20 ans, a t-elle pour autant achevé son parcours ?

Non bien sûr, et d'une certaine façon, c'est aujourd'hui seulement qu'elle trouve sa pleine dimension. Pour la première fois, les mêmes mots ont le même sens à travers toute l'Europe, et il devient partout possible de mettre enfin les faits en accord avec le droit. En d'autres termes, ce qui était autrefois visé comme un but à atteindre, à travers bien des étapes et des difficultés, devient le fondement commun sur lequel doit se construire l'Europe nouvelle. Tel est bien le tournant historique que nous vivons, et que le Sommet de Paris doit confirmer de façon irréversible, en traçant de façon claire de nouvelles orientations à la mesure de l'enjeu.

.../...

II - Comment ordonner les nombreux sujets déjà évoqués, afin de mettre en place une préparation efficace et adaptée à cette rencontre sans équivalent ?

Compte-tenu des événements récents et des exigences propres à une rencontre de Chefs d'Etat et de gouvernement, nous proposons d'identifier trois grands thèmes permettant de regrouper les diverses idées et propositions :

1/ L'avènement d'une Europe démocratique, pacifique et unie. Ce thème, le plus ambitieux, s'appuierait sur trois éléments majeurs.

- D'abord l'affirmation solennelle des valeurs et des règles sur lesquelles doit aujourd'hui s'établir l'Europe démocratique. Telle est bien, selon nous, l'orientation qui doit désormais gouverner l'ensemble du processus de la CSCE.

- Ensuite l'adoption par tous les Etats membres d'une déclaration de non-agression. Les pays de l'Alliance Atlantique viennent, par un geste de grande portée, de lancer cette proposition lors du sommet de Londres. Nous pensons pour notre part qu'au-delà des Membres des Alliances, il intéresse tous les Etats participant à la CSCE, et que cet engagement prendra tout son sens s'il est signé au plus haut niveau.

- Enfin, le constat que l'Europe met fin de façon définitive à la division qui a dominé son histoire depuis 40 ans, et ce par le règlement qui rendra possible l'unification de l'Allemagne comme par le développement de la coopération sous toutes ses formes entre tous les pays de la CSCE.

2/ Le développement de la sécurité et de la coopération en Europe. Avec ce deuxième thème, il s'agit de définir, de façon aussi précise que possible, les grandes orientations de la CSCE au cours des prochaines années :

- Pour la sécurité, nous devons aborder l'ensemble bien connu qui comprend l'accord sur les forces classiques en Europe entre les 23, l'enregistrement des progrès réalisés dans le domaine des mesures de confiance et de sécurité à 35, la décision de poursuivre les deux négociations, et enfin la définition d'un cadre pour une nouvelle étape au-delà de la Réunion d'Helsinki en 1992 ; il faut en outre rappeler les négociations "ciel ouvert", exercice de transparence qui s'apparente à bien des égards à une mesure de confiance. Cette énumération montre clairement que les 35 sont appelés à s'engager sur la voie d'une négociation quasi-permanente sur la sécurité et le désarmement.

- S'agissant de ce qui relève de la "Deuxième Corbeille", il s'agira de favoriser la mise en oeuvre des conclusions très substantielles du document de la Conférence sur la Coopération économique de Bonn, et du texte de la Réunion de Sofia sur l'environnement, mais aussi d'envisager de nouvelles étapes, en tenant compte du travail considérable accompli par d'autres institutions.

Nous attendons en outre de la réunion de Palma sur la Méditerranée les éléments qui nous permettent de traiter comme il se doit ce sujet lors du Sommet.

- Quant à la "Troisième Corbeille", le Sommet devra prolonger les résultats considérables enregistrés lors de la Réunion de Copenhague, à la suite de la Réunion de Paris, en particulier dans le domaine de l'Etat de droit et des institutions démocratiques, de la protection des minorités nationales et du mécanisme de la dimension humaine. Dans le même temps, nous proposons pour notre part que le Sommet permette d'établir un "espace culturel européen" et développe des échanges de jeunes.

3/ Reste enfin le thème des arrangements institutionnels de la future CSCE, à propos desquels une certaine clarification est nécessaire. La CSCE a en effet atteint un stade de son développement tel qu'il convient de renforcer son organisation. Faut-il pour autant parler d'institutions au sens précis du terme ?

Le mot ne nous paraît pas correspondre tout à fait à la réalité du processus dynamique qui est le propre de la CSCE. La souplesse et le pragmatisme ont toujours été un atout, et ce n'est pas le moment d'y renoncer. Sans doute faut-il aujourd'hui plus de permanence, de continuité, de cohérence, là où cela est nécessaire, car il faut éviter les redondances.

Avant de créer de véritables institutions, il faut commencer par organiser la périodicité des rencontres de Chefs d'Etat et de gouvernement de la CSCE, mais aussi de ministres, et prévoir un secrétariat léger permanent.

Mais il est également possible d'avancer dans le domaine de la sécurité, en créant dès maintenant un Centre de prévention des risques, ou des conflits, dont les fonctions pourraient s'étendre à ce que nous appelons la transparence, en vue d'assurer l'échange des informations prévues par les mesures de confiance et de sécurité. Il reste, naturellement, à s'entendre sur l'intitulé exact de ce centre. Plus tard, au vu de l'expérience acquise, on pourrait imaginer que ce centre intervienne pour contribuer à la vérification des accords de réduction des armements et de désarmement.

A partir des exemples que je viens de citer, et il y en a bien d'autres, j'ai essayé de montrer que les trois thèmes proposés devraient permettre de regrouper l'ensemble des propositions qui seront présentées au Comité.

III - les aspects pratiques des travaux du Comité Préparatoire.

Une première décantation des sujets est d'abord nécessaire avant de faire un choix sur la présentation la plus appropriée des résultats du Sommet. D'ici là, ayons à l'esprit les caractéristiques inhérentes à une rencontre au plus haut niveau ; gardons-nous de prendre trop vite une décision qui ne nous appartient pas entièrement, et devra sans doute être arrêtée en plusieurs étapes.

Quant à la méthode et au programme de travail, nous aurions tout intérêt, après la prise de contact de ces premiers jours, à passer en séance informelle pour nous organiser en tirant parti des consultations déjà engagées et des interventions générales. Ce programme et cette méthode pour la session de juillet seraient ensuite actés en plénière.

De notre point de vue, il s'agirait alors de passer en revue d'ici la fin du mois tous les sujets ou propositions regroupés, comme je l'ai dit, autour de quelques grands thèmes afin de les évaluer au sein du Comité Préparatoire, qui doit rester de bout en bout l'instance de pilotage politique pour l'organisation du Sommet et la mise au point de ses résultats.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, nous pensons qu'à la fin de la session de juillet, le Comité Préparatoire devrait consacrer ses dernières réunions, toujours informelles, à une première esquisse du programme ultérieur concernant la reprise du Comité en septembre ou avant, si on le souhaite, la réunion ministérielle de la fin du mois, et la dernière phase de préparation du Sommet, qui serait consacrée à la rédaction.

S'agissant de la réunion ministérielle de New-York, je voudrais préciser que c'est une étape importante mais qu'elle est tournée vers le Sommet et ne doit pas nous conduire à doubler nos travaux préparatoires.

*
* *
*

Pour conclure d'un mot, Monsieur le Président, je rappellerai que plusieurs commentaires relatifs aux événements en cours en Europe ont constaté que nous étions entrés dans le temps des architectes. Sans prétendre à l'exclusive dans ce domaine, loin de là, nous devons reconnaître que notre Comité est à sa façon chargé de jeter les bases de l'Europe future. Sachons tout à la fois faire preuve de l'ambition qu'exige un tel travail, et du sens de la mesure sans lequel rien ne se fait de durable./.